

### **NZY Tissue gDNA Isolation kit**

Code du produit: 55007

# Fiche de données de sécurité des composants du kit suivants:

55007-2	MB135-Buffer NL	
55007-3	MB135-Buffer NW1	
55007-6	MB135-Proteinase K (lyo)	

### Composants du kit, non classés comme dangereux selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 (Fiche de données de sécurité n'est pas exigé.):

55007-1	MB135-Buffer NT1
55007-4	MB135-Buffer NW2 (conc)
55007-5	MB135-Buffer NE
55007-7	MB135-Proteinase buffer
55007-8	MB135-NZYSpin Tissue Columns
55007-9	MB135-Collection tubes

Page: 1/8

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit MB135 Buffer NL
- · Code du produit 55007-2
- · UFI: 7Q90-C0TF-C00R-KG68
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SERVA Electrophoresis GmbH

Carl-Benz-Str. 7 D-69115 Heidelberg Tel.: +49 6221 13840-0 FAX: +49 6221 13840-10 msds.info@serva.de

- · Service chargé des renseignements : Département de la sécurité Tél. : +49 6221 13840-35
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Informations médicales d'urgence en cas d'empoisonnement

Centre d'information antipoison de Mayence-Tel: +49 (0) 6131 19240

(Conseils en allemand et en anglais)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- · Pictogrammes de danger: GHS07
- · Mention d'avertissement: Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorure de guanidinium

· Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

(suite de la page 1)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

#### Nom du produit MB135 - Buffer NL

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

· Pictogrammes de danger GHS07

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorure de guanidinium

- · Mentions de danger néant
- · Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- · **PBT**: PBT Évaluation non disponible.
- · **vPvB**: vPvB Évaluation non disponible.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description : Solution prête à l'emploi
- · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 50-01-1 chlorure de guanidinium

· Indications complémentaires :

Le produit ne contient pas d'autres substances devant être déclarées conformément au règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec les yeux :

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact existantes et continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.

- · après ingestion: Rincer la bouche et consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

30-50%

*Page : 3/8* 

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Buffer NL

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub> poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement ou d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz dangereux.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation ne pas fumer.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage :
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les récipients hermétiquement fermés et au sec.

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Buffer NL

(suite de la page 3)

#### · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés: Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains:

Gants de protection.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

- · Protection des yeux/du visage: Lunettes de protection.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales:

État physique: liquide
 Couleur: jaunâtre
 Odeur: inodore

• Point de fusion : aucune information disponible

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition:
Inflammabilité:
Aucune information disponible
Aucune information disponible

· Limites inférieure et supérieure d'explosion:

inférieure: Aucune information disponible
 supérieure: Aucune information disponible
 Point d'éclair: Aucune information disponible
 Température de décomposition: Aucune information disponible

· pH à 20 °C: 4,8-5,2

· Viscosité :

Viscosité cinématique: Aucune information disponible
 Viscosité dynamique: Aucune information disponible

(suite page 5)

Page: 5/8

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Buffer NL

(suite de la page 4)

· Solubilité:

· l'eau : entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): aucune information disponible

Pression de vapeur à 20 °C: 23,5 hPa
Pression de vapeur à 50 °C: 123,8 hPa

· Densité et/ou densité relative:

• **Densité à 20 °C**: 1,15 g/cm<sup>3</sup>

· Densité relative: Aucune information disponible

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:

· Danger d'explosion : no information available

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique:
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- · 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Éviter tout contact avec :

acides forts

des bases fortes

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie : voir section 5

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC5	déterminantes pour	la classification:
------------------	--------------------	--------------------

### 50-01-1 chlorure de guanidinium

	LD50	773-907 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	5,3 mg/l (rat)

- · de la peau : Provoque une irritation cutanée.
- · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page: 6/8

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Buffer NL

(suite de la page 5)

- · 11.2 Informations sur les autres dangers:
- · Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucune information pertinente disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité:
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11

- · 12.7 Autres effets néfastes:
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages non nettoyés doivent être éliminés, comme le produit, conformément aux dispositions administratives.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe:	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux	x
instruments de l'OMI	Non applicable.

(suite page 7)

Page: 7/8

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Buffer NL

(suite de la page 6)

· ''Règlement type'' de l'ONU:

néant

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique; Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Service établissant la fiche technique : Département de la sécurité des produits
- · Contact: +49 6221 13840-35
- · Date de la version précédente: 25.02.2025
- · Acronymes et abréviations:

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)

vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures

bw: body weight

UFI: Identifiant Unique de Formulation (Unique Formula Identifier)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 8)

Page: 8/8

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

### Nom du produit MB135 - Buffer NL

 $LC 50: Lethal\ concentration,\ 50\ percent$ 

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 (suite de la page 7)

FR

Page: 1/9

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit MB135 Buffer NW1
- · Code du produit 55007-3
- · UFI: 8T90-V0GU-P007-7TSA
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

SERVA Electrophoresis GmbH

Carl-Benz-Str. 7 D-69115 Heidelberg Tel.: +49 6221 13840-0 FAX: +49 6221 13840-10 msds.info@serva.de

- · Service chargé des renseignements : Département de la sécurité Tél. : +49 6221 13840-35
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Informations médicales d'urgence en cas d'empoisonnement

Centre d'information antipoison de Mayence-Tel: +49 (0) 6131 19240

(Conseils en allemand et en anglais)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- · Pictogrammes de danger: GHS02, GHS07
- · Mention d'avertissement: Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorure de guanidinium

2-propanol

· Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

Page: 2/9

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

#### Nom du produit MB135 - Buffer NW1

(suite de la page 1)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- · Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- · Pictogrammes de danger GHS02, GHS07
- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

chlorure de guanidinium

2-propanol

- · Mentions de danger néant
- · Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- · **PBT**: PBT Évaluation non disponible.
- · vPvB: vPvB Évaluation non disponible.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description : Solution prête à l'emploi

· Composants contribuant aux dangers:		
	chlorure de guanidinium	30-50%
EINECS: 200-002-3	🗘 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
	2-propanol	
	🚸 Flam. Liq. 2, H225; 🕂 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	

#### · Indications complémentaires :

Le produit ne contient pas d'autres substances devant être déclarées conformément au règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006).

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 3)

*Page : 3/9* 

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

### Nom du produit MB135 - Buffer NW1

(suite de la page 2)

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec les yeux :

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact existantes et continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.

- · après ingestion : Rincer la bouche et consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub> poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement ou d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz dangereux.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation ne pas fumer.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine
- · Indications concernant le stockage commun : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Buffer NW1

(suite de la page 3)

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les récipients hermétiquement fermés et au sec.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

2-propanol

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés: Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

A titre provisoire, filtre:

Filtre P2.

· Protection des mains:

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

- · Protection des yeux/du visage: Lunettes de protection.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales:

État physique: liquide
 Couleur: incolore
 Odeur: caractéristique

• Point de fusion : aucune information disponible

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Buffer NW1

(suite de la page 4)

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition: 87 °C

• Inflammabilité: Liquide et vapeur inflammables selon le règlement CLP

(UE) n° 1272/2008 : Flam. Liq. 3 H226

· Limites inférieure et supérieure d'explosion:

inférieure : Aucune information disponible
 supérieure : Aucune information disponible

· Point d'éclair : 25 °C · Température d'inflammation : 399 °C

• Température de décomposition : Aucune information disponible

· pH à 20 °C:

· Viscosité:

Viscosité cinématique:
 Viscosité dynamique:
 Aucune information disponible
 Aucune information disponible

· Solubilité:

· l'eau : entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): aucune information disponible

• Pression de vapeur à 20 °C: 33,8 hPa • Pression de vapeur à 50 °C: 173,4 hPa

· Densité et/ou densité relative:

• Densité à 20 °C: 1,06 g/cm³ • Densité relative: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité:

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

Non déterminé.

· Teneur en solvants :

· solvants organiques 20-<35 %

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique:
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- · 10.4 Conditions à éviter: Éviter les températures élevées, les flammes, les étincelles
- · 10.5 Matières incompatibles:

éviter tout contact avec des agents oxydants forts, des acides forts, des alcalis forts

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie : voir section 5

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

50-01-1 chlorure de guanidinium

 Oral
 LD50
 773-907 mg/kg (rat)

 Dermique
 LD50
 >2.000 mg/kg (rabbit)

(suite page 6)

Page: 6/9

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Buffer NW1

(suite de la page 5)

### Inhalatoire LC50/4h 5,3 mg/l (rat)

- · de la peau : Provoque une irritation cutanée.
- · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers:
- · Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucune information pertinente disponible

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité:
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes:
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages non nettoyés doivent être éliminés, comme le produit, conformément aux dispositions administratives.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA

UN1993

(suite page 7)

Page: 7/9

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Buffer NW1

	(suite de la page
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)) FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPANO) (ISOPROPYLALCOHOL))
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe: · Étiquette:	3 Liquides inflammables. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
<ul> <li>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>Indice Kemler :</li> <li>No EMS :</li> <li>Stowage Category</li> </ul>	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E, <u>S-E</u> A
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément au instruments de l'OMI	ix Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur 1000 ml
<ul> <li>Catégorie de transport</li> <li>Code de restriction en tunnels</li> </ul>	3 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)), 3 III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

(suite page 8)

Page: 8/9

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Buffer NW1

(suite de la page 7)

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	20-40

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · Service établissant la fiche technique : Département de la sécurité des produits
- · Contact: +49 6221 13840-35
- · Acronymes et abréviations:

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)

vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures

bw: body weight

UFI: Identifiant Unique de Formulation (Unique Formula Identifier)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 9)

Page: 9/9

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 25.02.2025 Date d'impression: 25.02.2025 Numéro de version 1

### Nom du produit MB135 - Buffer NW1

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite de la page 8)

Page: 1/8

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit MB135 Proteinase K (lyo)
- · Code du produit 55007-6
- · No CAS:

39450-01-6

· Numéro CE: 254-457-8

- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

SERVA Electrophoresis GmbH

Carl-Benz-Str. 7 D-69115 Heidelberg Tel.: +49 6221 13840-0 FAX: +49 6221 13840-10 msds.info@serva.de

- · Service chargé des renseignements : Département de la sécurité Tél. : +49 6221 13840-35
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Informations médicales d'urgence en cas d'empoisonnement

Centre d'information antipoison de Mayence-Tel: +49 (0) 6131 19240

(Conseils en allemand et en anglais)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



GHS08

Resp. Sens. 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

- · Pictogrammes de danger: GHS08
- · Mention d'avertissement: Danger
- · Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(suite page 2)

.

Page: 2/8

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

#### Nom du produit MB135 - Proteinase K (lyo)

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection

respiratoire.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

- · Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- · Pictogrammes de danger GHS08
- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- · PBT: PBT Évaluation non disponible.
- · **vPvB**: vPvB Évaluation non disponible.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation:

39450-01-6 protéinase, sérine, Tritirachium album

- · Code(s) d'identification:
- · Numéro CE: 254-457-8
- · Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

enzymes

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec les yeux :

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact existantes et continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.

- · après ingestion : Se rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

≥30%

Page: 3/8

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Proteinase K (lyo)

(suite de la page 2)

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

 $CO_2$  poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

Eviter la formation de poussière

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir par moyen mécanique.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation ne pas fumer.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les récipients hermétiquement fermés et au sec.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

ED

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Proteinase K (lyo)

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : néant
- · Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés: Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

A titre provisoire, filtre:

Filtre P2.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Gants de protection.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc nitrile

· Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales:

• État physique: solide • Couleur : gris

· Odeur : presque inodore

Seuil olfactif: aucune information disponible
 Point de fusion: aucune information disponible

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:

Aucune information disponible

Aucune information disponible

· Limites inférieure et supérieure d'explosion:

inférieure : Aucune information disponible
 supérieure : Aucune information disponible
 Point d'éclair : Aucune information disponible

(suite page 5)

Page: 5/8

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Proteinase K (lyo)

(suite de la page 4)

• Température de décomposition : Aucune information disponible

· Viscosité:

• Viscosité cinématique: Aucune information disponible • Viscosité dynamique: Aucune information disponible

· Solubilité:

· l'eau : soluble

• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): aucune information disponible • Pression de vapeur : Aucune information disponible

· Densité et/ou densité relative:

Densité: aucune information disponible
 Densité relative: Aucune information disponible
 Caractéristiques des particules Aucune information disponible

• 9.2 Autres informations Aucune autre donnée physico-chimique n'est disponible.

· Aspect:

· Forme: lyophilisate

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité:

• Danger d'explosion : Le produit ne présente pas de risque d'explosion, mais

la formation de mélanges poussière/air explosifs est

possible.

· Masse moléculaire ~28.000 g/mol

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique:
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Protein denaturation
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- · 10.4 Conditions à éviter: Hautes températures
- · 10.5 Matières incompatibles:

éviter tout contact avec des agents oxydants forts, des acides forts, des alcalis forts

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie : voir section 5

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · de la peau : Provoque une irritation cutanée.
- · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation:

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

· Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Indications toxicologiques complémentaires :
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Respiratory irritation is possible.

(suite page 6)

Page: 6/8

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025 Date d'impression: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Proteinase K (lyo)

(suite de la page 5)

- · 11.2 Informations sur les autres dangers:
- · Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucune information pertinente disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité:
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique

- · 12.7 Autres effets néfastes:
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages non nettoyés doivent être éliminés, comme le produit, conformément aux dispositions administratives.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe:	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	
Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.

Page: 7/8

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Proteinase K (lyo)

	(suite de la page 6)
<ul> <li>14.7 Transport maritime en vrac conformément instruments de l'OMI</li> </ul>	aux Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· ''Règlement type'' de l'ONU:	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

la substance n'est pas comprise

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3) la substance n'est pas comprise
- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT la substance n'est pas comprise
- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues la substance n'est pas comprise
- · Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air :

Classe	Part en %
Ι	80-100

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique : Département de la sécurité des produits
- · Contact: +49 6221 13840-35
- · Date de la version précédente: 25.02.2025
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)

vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures

bw: body weight

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 8)

Page: 8/8

### Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.02.2025 Numéro de version 1 Révision: 25.02.2025

Nom du produit MB135 - Proteinase K (lyo)

(suite de la page 7)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

ED .